

**FICHE DE DECLARATION D'INTENTION DE FAIRE GREVE**  
**RESERVEE AUX ENSEIGNANTS DEVANT CLASSE**  
**(Loi n°2008-790, du 20 août 2008)**

UAI de l'école : 088.....

École de : .....  
(école dans laquelle l'enseignant devrait être présent le jour de la grève)

Circonscription de : .....  
.....

Madame, Monsieur,

Nom : ..... Prénom : .....

enseignant dans la classe de : .....

déclare son intention de se mettre en grève le

-----

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

---

**Informations :**

Ce document est à remplir individuellement et à renvoyer directement par l'agent, uniquement :

- soit par courrier, DSDEN des Vosges, 17-19 rue Antoine Hurault, BP 576, 88026 Epinal cédex ;
- soit par fax : 03 29 64 00 72 ;
- soit par courriel à l'adresse suivante : ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr Après avoir rempli ce questionnaire puis l'avoir numérisé (scanné), le transmettre en pièce jointe dûment signé. Par mesure de sécurité, Il convient d'utiliser uniquement l'adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-nancy-metz.fr).

Les services de la DSDEN des Vosges doivent être en possession de ce document 48h avant le début de la grève avec au moins un jour ouvré.

Exemple sans jour férié :

- Si la grève se déroule un lundi, le document doit être parvenu à la DSDEN, avant le jeudi soir précédent, minuit.
- Si la grève se déroule un mardi, le document doit être parvenu à la DSDEN, avant le samedi soir précédent, minuit.
- Si la grève se déroule un jeudi, le document doit être parvenu à la DSDEN, avant le lundi soir précédent, minuit.
- Si la grève se déroule un vendredi, le document doit être parvenu à la DSDEN, avant le mardi soir précédent, minuit.

Tout document incomplet ou non reçu dans les délais entraînera la non prise en compte de l'intention de faire grève. L'agent sera dans l'obligation d'accomplir son service.